

Inscription scolaire

Cette démarche est nécessaire pour la rentrée de septembre 2022.

Depuis la rentrée de septembre 2019, la scolarité des enfants est devenue obligatoire à partir de 3 ans.

Préparer ma démarche

Quand effectuer ma démarche

A partir de mars 2022 jusqu'au 9 avril 2022

Pièces à fournir

- Fiche individuelle de renseignements par enfant
- la fiche familiale
- Livret de famille
- Photocopie de l'attestation d'assurance
- Photocopie de vaccins mise à jour
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (attestation d'assurance

habitation, bail, facture eau - électricité - gaz - téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, titre de propriété)

- Certificat de radiation (uniquement en cas de changement d'école)
- Justificatifs de garde en cas de séparation ou divorce dernier jugement de divorce (+ attestation de garde alternée en cas de garde alternée)
- coupon du règlement intérieur signé

Effectuer ma démarche

En me déplaçant :

Lieu : Mairie de Saint-Laurent-de-Brèvedent pour vous voir délivrer un certificat d'affectation, puis prendre rendez-vous avec La Direction de l'école pour finaliser l'inscription.

Adresse mairie: 06 Place de la Mairie

Commune : SAINT LAURENT DE BREVEDENT, 76700

Adresse école : 08 Place de la Mairie

Commune : SAINT LAURENT DE BREVEDENT, 76700

Par téléphone

02 35 20 40 54 (Mairie) / 02 35 20 19 96 (Ecole des Sources/Madame Gambier)